



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme  
commises au Burundi.

**Période de septembre 2023**

## **Plan du présent rapport**

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

## I. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration de juillet 2023 au cours de la 53<sup>ème</sup> session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que "*l'approche d'ouverture du Burundi sur la scène internationale du pouvoir ne permet d'affirmer que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, il a souligné que l'espace civique s'était rétréci au Burundi, avec une intolérance et une répression des libertés publiques qui ont pour corollaire l'affaiblissement des partis politiques d'opposition, l'autocensure des médias, les arrestations arbitraires d'opposants politiques et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que le maintien d'opposants, de médias et d'organisations de la société civile en exil.*"

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **07 cas d'assassinats, 07 cas d'enlèvements, 16 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que 06 cas d'atteintes à l'intégrité physique** ont pu être recensés.

Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

## **II. ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de trois ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de septembre 2023, l'ACAT-Burundi a pu documenter **07 cas d'assassinats**.

1. En date du 02 septembre 2023, vers 22 heures, sur la route nationale 5 Bujumbura-Cibitoke, tout près du « Sport Bar », sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Buzanza, Claude Mbonimpa, chauffeur et une femme ont été tués calcinés dans un véhicule de type Probox. Selon des sources sur place, un homme se trouvant dans un véhicule avec ces deux victimes a été blessé par 3 balles au niveau de la jambe, du dos et de la cuisse, par des personnes non identifiées à main armée ayant tendu une embuscade et qui ont brûlé le véhicule. Le blessé a été évacué par des militaires venus en renfort et a été conduit dans un des hôpitaux de Bujumbura Marie.

2. Dans la nuit de mardi à mercredi 13 septembre 2023, une vieille femme connue sous le nom de Jacqueline Nahishakiye, âgée de 75 ans a été sauvagement assassinée par des individus non identifiés qui l'ont retrouvée à son domicile sis à la colline de Rugunga de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime décapité à la machette gisait dans un bain de sang encore frais.
- 3.
4. En date du 17 septembre 2023, Narahevye Bosco, un sexagénaire qui a hébergé Ruratukana Bonithe (un prisonnier évadé) dans la localité de Masango dans la province Muramvya ont été sévèrement battus à l'aide des coups de bâtons et des pierres par des imbonerakures de la localité, le prisonnier évadé était recherché par ces imbonerakure. Les deux hommes ont succombé à leurs blessures, leurs dépouilles ont été amenés à la morgue de l'hôpital de Muramvya. Leurs proches ont refusé de les enterrer avant que les coupables soient arrêtés. Trois imbonerakures ont été arrêtés et détenus au commissariat de Muramvya pour raisons d'enquête.
5. En date du 25 septembre 2023, le corps sans vie en décomposition d'un vieil homme dénommé Kagoma (65 ans) a été découvert dans un boisement sur la colline de Gasongati de la commune de Bukirasazi en province de Gitega (centre du Burundi). Au cours de la même journée, le prénommé Jean (38 ans) a été retrouvé grièvement blessé, agonisant à côté de son vélo, sur la colline de Carire de la commune de Bugendana située dans la même province et a malheureusement succombé à ses blessures après avoir été évacué à l'hôpital de Cunywe dans la même circonscription administrative.  
Selon des sources locales, les auteurs et les mobiles de ce double meurtre demeurent non élucidés.
6. Dans la soirée de jeudi 28 septembre 2023, le corps d'un homme non identifié en décomposition, âgé d'une quarantaine, a été découvert par des cultivateurs près de la rivière Nyakagunda sur la sous-colline de Rubuye de la colline de

Mparambo I, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre dans une maison en construction, le corps de la victime en tenue et chaussures neuves était ligoté et présentait des blessures béantes qui sont de signes d'actes atroces de torture lui infligés par ses bourreaux avant de rendre son âme. Les mêmes sources ont précisé que la dépouille mortelle a été conduite à la morgue de l'hôpital de Cibitoke, en attendant son identification éventuelle.

### **III. ENLEVEMENTS**

1. Dans la matinée de mercredi 6 septembre 2023, vers 11 heures, un vétérinaire connu sous le nom de Désiré Sindayigaya a été enlevé sur la colline et zone de Buringa en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) par des individus en tenue de la Police Nationale du Burundi (PNB) à bord d'une camionnette double cabine blanche à vitres teintées et l'ont conduit vers une destination inconnue. Selon des témoins, ses ravisseurs l'ont trouvé dans une pharmacie vétérinaire de cette localité où il était en train d'acheter un médicament et ont fait semblant de solliciter ses services avant de l'embarquer à bord de leur véhicule. Depuis ce jour, les membres de sa famille ont tenté en vain de le joindre par téléphone et l'ont recherché sans succès dans tous les cachots de la province de Bubanza et de la Mairie de Bujumbura et ailleurs.
2. Dans l'après-midi de jeudi 7 septembre 2023 vers 12 h 30 min, Céleus Manirakiza a été enlevé par des individus non identifiés en tenue policière qui l'ont retrouvé à la station-service Top One située en zone de Gihosha de la commune urbaine de Ntahangwa, en Mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) et l'ont conduit vers une destination inconnue. Depuis le jour de l'enlèvement de Céleus Manirakiza, les membres de sa famille ont essayé de le chercher dans tous les cachots de la capitale économique Bujumbura, mais en vain.

3. En date du 08 septembre 2023, vers 14 heures, au village III, commune Mpanda, province Bubanza, Samuel Mukeshimana, Pasteur de l'Eglise Elyon, originaire du Rwanda, résidant en commune Gihanga a été enlevé par des agents du Service Nationale de Renseignement. Selon des sources sur place, Samuel était en train de fabriquer des briques cuites au village III de cette commune quand il a été enlevé. Selon les mêmes sources, ils l'ont embarqué à bord d'une camionnette Toyota Hilux, double cabine à vitres teintées sans numéro d'immatriculation et a pris la direction de Bujumbura Mairie. L'ex-premier ministre Général Alain Guillaume Bunyoni allait souvent prier à cette église avant son arrestation.
4. En date du 10 septembre 2023, vers 13 heures, à la 6ème avenue au quartier Mirango, zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Ferdinand Rutumo surnommé Vava, âgé de 38 ans, animateur de l'association Humure a été enlevé chez lui par des agents du Service National de Renseignement (SNR). Selon des sources sur place, il a été embarqué à bord d'une camionnette Toyota Hilux de vitres teintées vers le centre-ville. Selon les mêmes sources, sa famille l'a cherché partout mais en vain.
5. En date du 14 septembre 2023, vers 12 heures, sur l'avenue Mugunga, quartier Carama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, André Buyeye, âgé de 58 ans a été enlevé chez lui par des agents du SNR, à bord d'une camionnette double cabine immatriculée E0929A, de couleur blanche aux vitres teintées. Selon des sources sur place, dans ce véhicule, il y avait Beravitsa Joseph, cousin d'une ex-femme de Buyeye avec qui il a divorcée. Des conflits fonciers seraient à l'origine de son enlèvement. Selon les mêmes sources, des proches de la victime ont cherché dans tous les cachots mais sans succès.
6. Dans la nuit de lundi 18 septembre 2023, Bosco Bitangaro et Bosco Muhimbare ont été enlevés dans un bistrot situé dans la zone de Kamenge par des agents du SNR en tenue policière dirigés par le surnommé Rama et ont été conduits à bord d'un véhicule immatriculé HA 1602 vers une

destination inconnue. Depuis ce jour, Bosco Bitangaro et Bosco Muhimbare sont introuvables malgré des recherches sans succès effectuées par leurs familles dans tous les cachots de la Mairie de Bujumbura.

#### IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

Des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de septembre 2023. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi, pour cette période, **16 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales** ont été documentés.

1. En date du 07 septembre 2023, Achille Igiraneza âgé de 14 ans a été arrêté et conduit au cachot de police de la commune Bugendana, province Gitega. Il a été accusé d'avoir volé une somme de 100.000 Fbu et un sac d'urée appartenant à Noëlla Dorine Mpawenayo et Anne Bizongwako. Selon des sources sur place, deux policiers du poste de police de la zone Mugeru l'ont tabassé à coups de bâton en date du 14 septembre 2023 en le forçant d'accepter d'avoir volé. Selon les mêmes sources, l'enfant a rejeté ces accusations et a demandé à l'Officier de Police Judiciaire Serges de convoquer des témoins pour les écouter.
2. En date du 12 septembre 2023, sur la colline Ruvumera, commune Nyanza-lac, province Makamba, Samson Ngabire, conseiller de cette colline a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, il est en conflit foncier avec Sédéckias Nyandwi, membre du parti CNDD-FDD, commissionnaire des terres. Selon les mêmes sources, en date du 15 Septembre 2023, des voisins de la victime se sont rendus chez le Gouverneur, Françoise Ngozirazana pour plaider pour sa libération.
3. En date du 12 Septembre 2023, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, 7 femmes dont Ndayirorere Anitha, toutes membres du parti CNL ont été arrêtées, battues et conduites par des policiers au cachot du commissariat de police de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, elles ont



été accusées d'avoir acheté des marchandises aux commerçants ambulants à l'extérieur du marché public. Tous leurs biens composés de nourriture pour leurs enfants ont été versés par terre et piétinés par ces policiers. Selon les mêmes sources, elles ont été libérées le lendemain après qu'un groupe de plusieurs femmes se sont dirigées au cachot pour demander leur libération.

4. En date du 14 septembre 2023, Kazoviyo Jean Marie natif de la zone et commune Gihanga de la province Bubanza a été enlevée par des personnes non identifiées à Bujumbura dans la zone de Kanyosha où il vivait. Kazoviyo est détenu par le service de renseignement, les charges ne sont pas encore communiquées.
5. Dans la soirée de vendredi 15 septembre 2023, Alexandre Nindorera alias Buyoya a été enlevé par des policiers en uniforme alors qu'il se trouvait dans un bistrot situé sur la colline et zone de Buringa de la commune de Gihanga en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) et l'ont conduit à bord d'une camionnette à vitres teintées vers une destination inconnue. Selon des sources locales, après plusieurs jours de recherche infructueuse dans plusieurs cachots de la province de Bubanza et de la Mairie de Bujumbura, son épouse a finalement appris que son mari était détenu au cachot du quartier général du Service National de Renseignement (SNR). Bien qu'elle se soit rendue au lieu de détention pour s'enquérir de l'état de santé de son mari qui souffre d'une maladie chronique, elle n'a pas eu l'autorisation de le voir.
6. En date du 18 septembre 2023, sur la colline Buyumpu, commune Kabarore, province Kayanza, Hakizimana alias Nkurunziza, âgé de 16 ans, Léon Misigaro, âgé de 23 ans, Anastase Kaburundi, âgé de 19 ans et Anatole Nkeshimana, âgé de 21 ans ont été arrêtés par la police en train de vendre des pommes de terre sur la frontière Rwanda-Burundi. Selon des sources sur place, ils étaient en train de vendre des pommes de terre avec des Rwandais. Ils ont été conduits au cachot du commissariat de Kayanza. Aucune disposition légale ne prévoit la détention pour une action pareille.

7. En date du 26 septembre 2023, IRAKOZE Claudine âgée de 27 ans, native de la zone Kamenge dans la commune de Ntahangwa, quartier Mirango I qui était en provenance de l'Arabie Saoudite a été arrêtée à l'aéroport international de Bujumbura par des agents de renseignement et dépouillée des 200 dollars en sa possession . Elle était en provenance de l'Arabie Saoudite où elle avait été recrutée par l'organisation JASEL-Agence chargée du recrutement des travailleurs de ménage surtout les filles qui immigrerent dans les pays arabes. Elle avait demandé à retourner au pays suite à une maladie chronique "l'asthme". JASER-Agence a fait arrêter Claudine et exige le remboursement par la famille du billet d'avion de 1400 dollars qui avait été payé par l'organisation.

## V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de septembre 2023.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besoins par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **06 cas d'atteintes à l'intégrité physique** ont été recensés durant ce mois de septembre 2023.

### ✓ TORTURE

1. Dans la journée de lundi 11 septembre 2023, une femme âgée connue sous le nom de Julienne Manirakiza a été violemment battue par des militaires du camp de Mudubugu situé en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) au moment où elle se trouvait dans son champ de manioc proche de ce camp militaire. Selon des sources locales, la victime a été immédiatement évacuée à une structure de santé privé proche du lieu de la

commission du crime appelé « Chez David » où elle a été hospitalisée. D'après les mêmes sources, il existe un conflit foncier entre le camp militaire de Mudubugu et la population environnante fondé sur la volonté du gouvernement de vouloir exproprier par force des terrains des particuliers situés dans les proximités de ce camp militaire. En conséquence, des militaires pourchassent toute personne qui s'aventure dans son champ pour quelque motif que ce soit et lui inflige d'actes atroces de torture pour la punir de son audace.

2. En date du 12 septembre 2023, vers 20 heures, au quartier Kajaga, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Housna Habonimana, âgée de 24 ans, mariée, membre du parti CNL a été tabassé à son domicile à coups de bâtons sur tout le corps et à coups de poings au niveau du visage par des membres de la milice Imbonerakure dont le prénommé Kévin. Selon des sources sur place, Housna Habonimana a été accusée d'avoir donné des informations à l'ACAT Burundi sur la disparition de son frère Karim Irakoze qui a eu lieu en date du 22 août 2023, vers 14 heures, tout près d'un bar communément appelé « Black and White » à Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura et de sa sœur Aïsha Mohammed qui a eu lieu en date du 28 juillet 2022, au quartier Kajaga, à Kinyinya III en zone Rukaramu. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont menacé Housna qu'elle subirait le même sort que Karim Irakoze et Aïsha Mohammed.
  
3. En date du 10 septembre 2023, dans un cabaret de la colline Butezi, commune Giharo, province Rutana, Dieudonné Ndayisenga, résidant sur la même colline a été tabassé par des policiers dont un surnommé « Mpagakese », garde-corps de Japhet, Commissaire communal au cours des rondes nocturnes. Selon des sources sur place, Dieudonné a été accusé d'ivresse et il a été soigné au Centre de Santé Butezi. Le lendemain, ces policiers se sont rendus au domicile de Dieudonné Ndayisenga et l'ont accusé d'avoir sali un uniforme d'un policier et lui ont fait payer une somme de 36 000 Fbu.

4. En date du 20 septembre 2023, vers 19 heures, au marché de Giharo, au chef-lieu de la commune Giharo, province Rutana, Ndagijimana alias Mazuru, militaire en congé a été tabassé, blessé par des ceinturons au niveau de la tête et a été renversé par terre par des policiers en patrouille dirigés par Alphonse Ndenzako alias Savyinyo, un agent de transmission du commissaire communal de police. Selon des sources sur place, ce militaire intervenait en faveur d'un conducteur de taxi-moto quand ces policiers tentaient de lui prendre par force sa moto. Ces policiers ont par après conduit ce militaire au cachot du poste de police Giharo où il a passé deux jours avant d'être relâché.
  
5. Dans la nuit de dimanche 17 septembre 2023 vers 23 heures, Médard Nkeshimana, un travailleur de l'Université du Burundi comme veilleur de nuit, a été violemment passé à tabac jusqu'à perdre connaissance par un étudiant de cette institution universitaire connu sous le nom de Ferdinand Miburo, également membre de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).  
Selon des témoins, Ferdinand Miburo, étudiant de la Faculté de Psychologie en 3<sup>ème</sup> année dans le campus de Kamenge, a battu le veilleur de nuit en lui accusant d'avoir laissé la porte ouverte. Les mêmes sources ont précisé que des étudiants ont évacué la victime vers le Centre hospitalo-universitaire de Kamenge mais qu'ils ont dû la ramener au campus après le refus de son admission pour manque d'argent. Le lendemain, Ferdinand Miburo a été arrêté sur l'intervention du responsable du campus Kamenge et qu'il a été conduit au cachot de la commune de Ntahangwa pour une brève détention d'une journée car il a été libéré le 19 septembre 2023 pour reprendre les cours.

#### ✓ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. Dans nuit de vendredi 11 août 2023 vers minuit, un jeune adolescent connu sous le nom de Jean de Dieu Siryamungu, âgé de 16 ans a été grièvement blessé à la machette au niveau du cou et des bras par des individus non identifiés sur la colline de Mahonda, en commune et province de Bururi (sud

du Burundi). Selon des sources locales, la victime a été vite évacuée, dans un état très critique, vers l'hôpital de Bururi où elle reçoit des soins intensifs.

## **VI. CONCLUSION.**

Le mois de septembre 2023 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure lors des rondes nocturnes qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.

- *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- *A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suivre de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.